,						
	CATC		NCIERS	<b>AII 21</b>	MADC	2011
_	A 1.3	LIIVA		AU .) I	IVIANO	201

États financiers non disponibles à la date de publication.



## RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers cumulés de l'Agence métropolitaine de transport ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris des estimations et des jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers cumulés.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers cumulés fiables. L'Agence métropolitaine de transport reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers cumulés. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité d'audit, dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers cumulés, et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers cumulés de l'Agence métropolitaine de transport, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité d'audit pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

Joël Gauthier

Président-directeur général

 $\sim 10$  N

Louis Champagne, CA

Vice-président, Administration et finances et trésorier

Montréal, le 26 août 2011



## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée nationale.

## Rapport sur les états financiers cumulés

J'ai effectué l'audit des états financiers cumulés ci-joints de l'Agence métropolitaine de transport, qui comprennent le bilan cumulé au 31 décembre 2010, les états des résultats cumulés, des surplus cumulés, des flux de trésorerie cumulés pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

## Responsabilité de la direction pour les états financiers cumulés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers cumulés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers cumulés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

## Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers cumulés, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers cumulés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers cumulés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers cumulés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers cumulés, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers cumulés.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

#### Opinion

À mon avis, les états financiers cumulés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Agence métropolitaine de transport au 31 décembre 2010, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.



## Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,

Renaud Lachance, FCA auditeur

Montréal, le 26 août 2011



## RÉSULTATS CUMULÉS

de l'exercice clos le 31 décembre [en milliers de dollars]

ten miliers de dollarsj	2010	2009 Retraité [note 2]
PRODUITS		
Remises gouvernementales :		
Taxe sur l'essence	47 881	49 652
Droit sur l'immatriculation	55 037	53 813
Revenus des trains de banlieue [note 5]	45 848	44 054
Contributions municipales aux trains de banlieue [note 5]	46 582	42 415
Contributions du gouvernement du Québec à la Politique de développement durable	6 025	5 585
Aide du gouvernement du Québec au transport adapté	-	750
Recettes des autobus express métropolitains	2 579	2 596
Contributions municipales aux autobus express métropolitains	453	751
Contributions aux coûts des équipements métropolitains	6 063	3 714
Revenus – Aide au développement	1 631	970
Revenus commerciaux	3 823	3 892
Virement des subventions reportées [note 21]	18 022	13 236
Contributions municipales [note 6]	33 412	30 930
Revenus d'intérêts	47 044	44 477
Autres revenus	2 139	1 980
	316 539	298 815
CHARGES		
Aide métropolitaine et dépenses afférentes [note 8]	51 079	56 518
Trains de banlieue [note 5]	116 741	109 879
Équipements métropolitains	15 687	16 613
Frais de fonctionnement	7 124	7 924
Aide au développement	4 702	5 131
Aide aux tarifs réduit et étudiant des titres de transport TRAM et dépenses afférentes [note 9]	7 005	6 507
Aide à l'intégration tarifaire [note 10]	9 233	4 286
Transport adapté	1 647	1 862
Autobus express métropolitains	4 571	4 412
Frais de gestion de la Société de l'assurance automobile du Québec et autres	4 466	1 725
Frais d'intérêts sur la dette à long terme	53 705	49 266
Entretiens, réparations et études de faisabilité	5 499	5 711
Amortissement des immobilisations corporelles	39 567	34 800
Pertes de change	1 281	-
Perte réalisée suite à la radiation d'immobilisations corporelles	4 474	_
	326 781	304 634
DÉFICIT AVANT ÉLÉMENT SUIVANT	(10 242)	(5 819)
Dévaluation des billets à terme adossés à des actifs <i>[note 15]</i>	(1 613)	(4 023)
DÉFICIT DE L'EXERCICE	(11 855)	(9 842)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers cumulés.



## SURPLUS CUMULÉS

de l'exercice clos le 31 décembre [en milliers de dollars]

	2010	2009 Retraité [note 2]
SURPLUS CUMULÉS AU DÉBUT DÉJÀ ÉTABLIS	231 925	239 951
Retraitement : correction des immobilisations corporelles [note 2]	(3 966)	(2 760)
Retraitement : correction des subventions reportées et des subventions à recevoir [note 2]	431	612
Retraitement : correction d'un contrat de location-acquisition [note 2]	(2 175)	(1 746)
SOLDE REDRESSÉ DES SURPLUS CUMULÉS AU DÉBUT	226 215	236 057
Déficit de l'exercice	(11 855)	(9 842)
SURPLUS CUMULÉS À LA FIN	214 360	226 215

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers cumulés.



## **BILAN CUMULÉ**

au 31 décembre [en milliers de dollars]

	2010	2009 Retraité [note 2]
ACTIF		[IIOle 2]
Trésorerie et équivalents de trésorerie	14 667	11 740
Créances [note 19]	79 291	22 095
Frais payés d'avance	5 890	638
Remises du gouvernement du Québec à recevoir	28 399	23 899
Billets à terme adossés à des actifs [note 15]	25 139	27 950
Pièces de rechange des trains de banlieue	4 394	4 849
À recevoir du ministère des Transports du Québec	1 086 096	1 021 594
Autres subventions à recevoir	-	18
Métro vers Laval en instance de transfert [note 7]	679 723	677 551
Immobilisations corporelles [note 7]	1 044 416	879 565
Third bill be be percised process of	2 968 015	2 669 899
PASSIF		
Emprunts à court terme [note 11]	48 302	46 058
Fournisseurs et frais courus [note 20]	133 365	116 580
Taxe sur l'essence à redistribuer aux organismes [note 4]	32 682	-
Portion à court terme de l'obligation découlant d'un contrat de location-acquisition [note 12]	395	479
Portion à court terme de la dette à long terme [note 12]	71 071	66 237
Obligation découlant d'un contrat de location-acquisition [note 12]	14 599	14 138
Passif environnemental [note 16]	13 063	_
Dette à long terme [note 12]	1 163 490	1 038 529
Subventions reportées relatives au Métro vers Laval en instance de transfert [note 21]	679 723	677 551
Subventions reportées [note 21]	596 965	484 112
	2 753 655	2 443 684
SURPLUS CUMULÉS	214 360	226 215
	2 968 015	2 669 899

Engagements et éventualités [note 16]

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers cumulés.

Au nom du conseil d'administration,

Joël Gauthier

Président-directeur général

Martine Corriveau-Gougeon

Présidente - Comité d'audit



## FLUX DE TRÉSORERIE CUMULÉS

de l'exercice clos le 31 décembre [en milliers de dollars]

[en milliers de dollars]		
	2010	2009
		Retraité
		[note 2]
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Déficit de l'exercice	(11 855)	(9 842)
Éléments sans incidence sur la trésorerie :		
Gain sur dispositions de billets à terme adossés à des actifs	(468)	(834)
Dévaluation des billets à terme adossés à des actifs	1 613	4 023
Amortissement des immobilisations corporelles	39 567	34 800
Perte réalisée suite à la radiation d'immobilisations corporelles	4 474	_
Virement des subventions reportées	(18 022)	(13 236)
	15 309	14 911
Variation des éléments hors caisse liés aux activités d'exploitation :		
Créances	(57 196)	(8 913)
Frais payés d'avance	(5 252)	(149)
Remises du gouvernement du Québec à recevoir	(4 500)	(1 334)
Pièces de rechange des trains de banlieue	455	403
À recevoir du ministère des Transports du Québec	(64 502)	(95 358)
Autres subventions à recevoir	18	2 224
Fournisseurs et frais courus	16 785	(18 800)
Passif environnemental	13 063	` <i>_</i>
Taxe sur l'essence à redistribuer aux organismes	32 682	_
Subventions reportées	133 047	152 840
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	79 909	45 824
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Dispositions de billets à terme adossés à des actifs	1 666	2 487
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(211 064)	(203 757)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(209 398)	(201 270)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunts à court terme	2 244	28 058
Augmentation de la dette long terme	210 262	200 000
Remboursement de la dette long terme	(80 467)	(62 100)
Obligation découlant d'un contrat de location-acquisition	377	(771)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	132 416	165 187
AUGMENTATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	2 927	9 741
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	11 740	1 999

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers cumulés.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CUMULÉS



au 31 décembre 2010

(Les montants sont en milliers de dollars)

#### 1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Agence métropolitaine de transport [ci-après appelée l'AMT] est une personne morale de droit public, mandataire du gouvernement du Québec, créée en vertu de la Loi sur l'Agence métropolitaine de transport, L.R.Q., chapitre A-7.02 [ci-après appelée la Loi], qui a commencé ses activités le 1er janvier 1996.

Conformément à sa loi, l'AMT gère, exploite et finance notamment les services de trains de banlieue, les autobus express métropolitains et les équipements métropolitains. Elle planifie, réalise et exécute tout prolongement du réseau de métro.

Sur le plan financier, l'AMT soutient les organismes de transport de la région de Montréal et établit la tarification métropolitaine et les modalités de partage des recettes métropolitaines entre les organismes de transport. L'AMT exerce ses compétences régionales sur son territoire qui est constitué de celui de la Communauté métropolitaine de Montréal, de la ville de Saint-Jérôme et de la réserve indienne de Kahnawake.

Sa mission est d'accroître les services de transport collectif afin d'améliorer l'efficacité des déplacements des personnes dans la région métropolitaine de Montréal. L'AMT utilise et entretient l'infrastructure ferroviaire appartenant à d'autres sociétés de chemin de fer et est tributaire de celles-ci pour le contrôle de la circulation des trains.

## 2. CORRECTIONS D'ERREURS DES EXERCICES ANTÉRIEURS

#### 2.1 REDRESSEMENT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

En 2010, suite à la conciliation annuelle de l'auxiliaire des immobilisations corporelles, l'AMT a corrigé une erreur de calcul dans le solde d'ouverture de l'amortissement cumulé des catégories suivantes : Flotte de trains et ligne Vaudreuil-Hudson Infrastructures.

La correction a pour effet d'augmenter (diminuer) les postes suivants :

#### **RÉSULTATS CUMULÉS**

	2009
Fonds d'immobilisations	
Amortissement des immobilisations corporelles	1 206
Déficit de l'exercice	(1 206)
BILAN CUMULÉ	
ACTIF	
Fonds d'immobilisations	
Immobilisations corporelles	(3 966)
	(3 966)
SURPLUS CUMULÉS	
Fonds d'immobilisations - Solde du début	(2 760)
Fonds d'immobilisations	(1 206)
	(3 966)

9

AGENCE MÉTROPOLITAINE DE TRANSPORT

## Notes complémentaires aux états financiers cumulés



au 31 décembre 2010

(Les montants sont en milliers de dollars)

## 2.2 REDRESSEMENT DES SUBVENTIONS REPORTÉES ET DES SUBVENTIONS À RECEVOIR

En 2010, suite à la conciliation annuelle des auxiliaires de la dette et des subventions reportées, l'AMT a corrigé le solde de début de l'exercice des subventions à reportées et à recevoir.

La correction a pour effet d'augmenter (diminuer) les postes suivants :

## **RÉSULTATS CUMULÉS**

	2009
Fonds d'immobilisations	
Virement des subventions reportées	(181)
Déficit de l'exercice	(181)
BILAN CUMULÉ	_
ACTIF	
Fonds d'immobilisations	
À recevoir du ministère des Transports du Québec	(1 469)
	(1 469)
PASSIF	
Fonds d'immobilisations	
Subventions reportées	(1 900)
	(1 900)
SURPLUS CUMULÉS	
Fonds d'immobilisations - Solde du début	612
Fonds d'immobilisations	(181)
	431
	(1 469)

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS LINANCIERS CUMULÉS



au 31 décembre 2010

(Les montants sont en milliers de dollars)

## 2.3 REDRESSEMENT SUITE À L'ENREGISTREMENT D'UN CONTRAT DE LOCATION-ACQUISITION

Dans le but de refléter adéquatement la nature d'un contrat de location dans les états financiers cumulés, l'AMT a effectué une correction concernant le traitement d'un contrat de location-acquisition.

La correction a pour effet d'augmenter (diminuer) les postes suivants :

## **RÉSULTATS CUMULÉS**

	2009
Fonds d'immobilisations	
Amortissement des immobilisations corporelles	208
Frais de gestion de la Société de l'assurance automobile du Québec et autres	221
Déficit de l'exercice	429

## **BILAN CUMULÉ**

#### **ACTIF**

## Fonds d'immobilisations

immobilisations corporelles	11 963
	11 963

## **PASSIF**

## Fonds d'immobilisations

Obligation découlant d'un contrat de location-acquisition	14 138
	14 138

## **SURPLUS CUMULÉS**

Fonds d'immobilisations - Solde du début	(1 746)
Fonds d'immobilisations	(429)
	(2 175)
	11 963

## Notes complémentaires aux états financiers cumulés



au 31 décembre 2010

(Les montants sont en milliers de dollars)

## 3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Aux fins de la présentation de ses états financiers cumulés, l'AMT utilise prioritairement le Manuel de l'ICCA pour le secteur public. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier. Les principales méthodes sont les suivantes :

#### FONDS D'EXPLOITATION

Conformément aux dispositions de la Loi et aux usages de la comptabilité par fonds, l'AMT utilise un Fonds d'exploitation pour le traitement comptable des opérations courantes relatives à la prestation de services et à son fonctionnement, ainsi que les comptes d'actifs et de passifs s'y rapportant [notes 15, 16, 19, 20, 24 et 25].

#### FONDS D'IMMOBILISATIONS

Conformément aux dispositions de la Loi et aux usages de la comptabilité par fonds, l'AMT utilise un Fonds d'immobilisations pour enregistrer et contrôler le financement permanent, les investissements en immobilisations et les contributions pour autres projets métropolitains [notes 15, 16, 20, 26 et 27].

#### INCERTITUDE RELATIVE À LA MESURE

La préparation des états financiers cumulés, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction établisse des estimations et des hypothèses qui influent sur les montants présentés pour l'actif et le passif ainsi que les produits et les charges, et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels. Les évaluations les plus importantes impliquent les passifs et autres réclamations contre l'AMT, ainsi que la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations et ces différences pourraient être importantes. Au moment de la préparation des présents états financiers cumulés, la direction considère que les estimations et les hypothèses sont raisonnables.

#### **PRODUITS**

Les produits tirés du transport des voyageurs sont constatés au moment où les paiements ont lieu ou lorsque les titres de transport sont utilisés par la clientèle. Les recettes provenant de la vente de titres TRAIN sont constatées dans la période où ces titres sont validés.

Les subventions gouvernementales sont comptabilisées à titre de revenus dans le fonds approprié et dans l'exercice pour lequel les travaux sont effectués. Les contributions sont constatées lorsque les conditions donnant droit à ces aides sont remplies. Les subventions pour les immobilisations corporelles amortissables sont comptabilisées comme subventions reportées au bilan, et sont amorties selon la même méthode et durant les mêmes périodes que celles des immobilisations corporelles connexes. Lors de l'aliénation d'immobilisations corporelles amortissables financées, l'AMT constate dans les résultats tout solde de la subvention reportée relative à ces immobilisations corporelles. Les subventions pour les immobilisations corporelles non amortissables sont comptabilisées au moment où elles sont gagnées. Les subventions non affectées sont constatées à titre de produits lorsqu'elles sont reçues ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

#### Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'AMT consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie, l'encaisse, les découverts bancaires, les placements très liquides, qui ont des échéances de trois mois ou moins à compter de leur date d'acquisition et dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CUMULÉS



(Les montants sont en milliers de dollars)



#### **CONVERSION DE DEVISES**

Les éléments monétaires du bilan cumulé sont convertis au taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les éléments non monétaires du bilan cumulé ainsi que les produits et les charges en monnaie étrangère sont convertis au taux de change en vigueur à la date où les opérations ont été effectuées. Les gains et les pertes résultant de la variation du taux de change sont pris en compte dans l'état des résultats cumulés de la période.

#### **IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

Les immobilisations corporelles acquises du gouvernement du Québec au début de l'exploitation, en 1996, ont été enregistrées à leur valeur nette de transfert. Les acquisitions subséquentes sont enregistrées au coût. Ce coût comprend les matériaux, la main-d'œuvre, les autres frais directement contributifs aux activités de construction et les frais d'émission capitalisés pendant la période de réalisation des travaux. Les coûts de remise en état et de réfection du matériel roulant ainsi que les coûts associés aux améliorations des autres immobilisations corporelles sont capitalisés s'ils sont engagés dans le but d'améliorer la valeur des services ou de prolonger la durée d'utilisation de ces immobilisations, sinon ces coûts sont imputés aux résultats lorsqu'ils sont engagés. Les immobilisations corporelles mises hors service sont dévaluées à leur valeur nette de réalisation. Les projets en voie de réalisation, les actifs en instance de transfert et les immobilisations corporelles mises hors service ne font pas l'objet d'un amortissement. Les actifs en instance de transfert sont comptabilisés au coût.

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé selon la méthode linéaire, à des taux permettant d'amortir le coût de ces immobilisations, moins leur valeur résiduelle, sur leur durée de vie utile estimative comme suit :

Emprises ferroviaires	40 ans
Trains de banlieue – infrastructures	20 ans
Trains de banlieue – matériel roulant usagé	10 ans
Trains de banlieue – matériel roulant neuf – locomotives	20 ans
Trains de banlieue – matériel roulant neuf – voitures	25 ans
Équipements métropolitains – technologie de l'information	5 ans
Équipements métropolitains – sécurité	5 ans
Équipements métropolitains – voies réservées	20 ans
Équipements métropolitains – stationnements incitatifs	20 ans
Équipements métropolitains – terminus	20 ans
Équipements et outillages – entretien matériel roulant	5 ans
Immobilisations détenues en vertu d'un contrat de location-acquisition – locomotives	10 ans
Immobilisations détenues en vertu d'un contrat de location-acquisition – terminus	63 ans

#### DÉPRÉCIATION D'IMMOBILISATIONS

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de l'AMT de fournir des services ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur nette comptable, son coût est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur les immobilisations corporelles sont imputées aux résultats de l'exercice. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

#### PLACEMENTS À LONG TERME

Les placements sont comptabilisés au coût d'acquisition. Lorsqu'un placement subit une moins-value durable, sa valeur comptable est réduite pour tenir compte de cette moins-value. Cette réduction est imputée directement aux résultats de l'exercice. Les revenus sont comptabilisés aux résultats lorsqu'ils sont gagnés. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CUMULÉS

au 31 décembre 2010

(Les montants sont en milliers de dollars)



#### PIÈCES DE RECHANGE DES TRAINS DE BANLIEUE

Les pièces de rechange des trains de banlieue comprennent principalement des pièces utilisées pour la maintenance du matériel roulant. Elles sont évaluées au moindre du coût moyen pondéré et de la valeur de réalisation nette dans le cas des pièces désuètes. La moins-value est imputée directement aux résultats de l'exercice et aucune reprise de valeur n'est constatée.

#### SUBVENTIONS À RECEVOIR ET SUBVENTIONS REPORTÉES

Les subventions à recevoir à affecter au remboursement de la dette à long terme sont créées lors de l'émission d'une dette à long terme sur la base des taux de subvention des différentes immobilisations corporelles admissibles en cours faisant l'objet du financement. Ces taux sont établis à partir des modalités du Programme d'aide au transport en commun du gouvernement du Québec et d'ententes particulières. Les subventions à recevoir se retrouvent au poste « À recevoir du ministère des Transports du Québec ». Quant aux subventions reportées, elles sont créées soit lors de l'émission d'une dette à long terme subventionnée ou lors de l'octroi d'une subvention au comptant accordée sur les immobilisations corporelles, toujours en fonction du Programme d'aide au transport en commun ou d'ententes particulières et en fonction des coûts engagés réellement. Elles sont virées aux résultats sur la même base que la charge d'amortissement au poste « Virement des subventions reportées ».

## 4. OPÉRATIONS À TITRE DE MANDATAIRE

#### RECETTES NETTES DE LA VENTE DE TITRES DE TRANSPORT TRAM

Les recettes nettes de la vente de titres de transport TRAM proviennent des titres de transport métropolitain de l'AMT qui sont vendus par l'AMT ainsi que par les Autorités organisatrices de transport (AOT) et qui permettent à une personne d'utiliser des services de transport en commun offerts par plus d'une AOT. L'AMT, conformément à l'article 42 de la Loi, partage avec les AOT les recettes nettes provenant de la vente de titres de transport métropolitain, selon l'utilisation par les usagers de leur réseau de transport respectif.

La répartition des recettes provenant de la vente de titres de transport TRAM, nette d'une partie des recettes provenant du réseau de trains de banlieue [note 5] et des autobus express métropolitains, se détaille comme suit :

	2010	2009
Société de transport de Montréal	43 863	42 507
Réseau de transport de Longueuil	17 789	17 527
Société de transport de Laval	10 513	9 917
Conseils intermunicipaux de transport	11 067	10 997
Conseil régional de transport de Lanaudière	3 518	3 512
Municipalités	1 005	992
	87 755	85 452

Ainsi, seule la portion de l'AMT est reflétée à l'état des résultats cumulés.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CUMULÉS



au 31 décembre 2010

(Les montants sont en milliers de dollars)

#### TAXE SUR L'ESSENCE À REDISTRIBUER AUX ORGANISMES

Depuis le 1<sup>er</sup> mai 2010, l'AMT perçoit pour le compte d'organismes admissibles la nouvelle majoration de la taxe sur l'essence de 1,5 cent le litre dédié au financement du transport en commun sur son territoire. Selon les modalités et conditions de versements stipulées dans le décret 1183-2010 du gouvernement du Québec, l'AMT doit redistribuer la totalité des montants à ces organismes. La taxe sur l'essence à redistribuer totalisait 32 682 au 31 décembre 2010.

#### TRAINS DE BANLIEUE

#### RECETTES DES TRAINS DE BANLIEUE

Les recettes des trains de banlieue proviennent de la vente de titres TRAIN et de la partie de la vente de titres de transport TRAM reliée aux trains de 30 688 en 2010 [29 818 en 2009].

Les recettes de trains de banlieue se détaillent comme suit :

	2010	2009
Deux-Montagnes	18 884	18 278
Vaudreuil-Hudson (2009 : Dorion-Rigaud)	9 637	9 556
Blainville–Saint-Jérôme	8 436	8 015
Mont-Saint-Hilaire	6 597	5 977
Delson-Candiac	2 294	2 228
	45 848	44 054

## CONTRIBUTIONS MUNICIPALES AUX TRAINS DE BANLIEUE

L'AMT répartit, conformément à la Loi, une portion des coûts d'exploitation et de gestion des lignes de trains de banlieue Deux-Montagnes et Vaudreuil-Hudson, entre les municipalités desservies par une ligne de trains de banlieue selon les trains-kilomètres desservant chaque tronçon.

L'AMT répartit, selon la Loi, une portion des coûts d'exploitation et de gestion des lignes de trains de banlieue Blainville-Saint-Jérôme, Mont-Saint-Hilaire et Delson-Candiac entre les municipalités desservies par ces lignes de trains de banlieue, selon le nombre de départs de trains de banlieue, à chaque gare, pour chaque tronçon.

Les municipalités dont le territoire est desservi par un même tronçon se partagent le montant établi pour ce tronçon, au prorata de leur richesse foncière uniformisée, au sens de l'article 261.1 de la Loi sur la fiscalité municipale, L.R.Q., chapitre F-2.1, établie pour l'exercice de référence ou toutes autres formules internes.

Les contributions municipales aux lignes de trains de banlieue se répartissent comme suit :

	2010	2009
Deux-Montagnes	14 092	14 001
Vaudreuil-Hudson (2009 : Dorion-Rigaud)	13 225	11 653
Blainville—Saint-Jérôme	7 561	6 837
Mont-Saint-Hilaire	7 992	7 134
Delson-Candiac	3 712	2 790
	46 582	42 415

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CUMULÉS



au 31 décembre 2010

(Les montants sont en milliers de dollars)

#### COÛTS D'EXPLOITATION

Les coûts d'exploitation et de gestion des lignes de trains de banlieue sont les suivants :

	2010	2009
Deux-Montagnes	35 229	37 275
Vaudreuil-Hudson (2009 : Dorion-Rigaud)	33 140	29 435
Blainville—Saint-Jérôme	19 113	17 152
Mont-Saint-Hilaire	19 980	17 813
Delson-Candiac	9 279	8 204
	116 741	109 879

## CONTRIBUTIONS MUNICIPALES

Pour financer une partie des dépenses en immobilisations corporelles non subventionnées du Fonds d'immobilisations, les municipalités dont le territoire est compris dans celui de l'AMT doivent verser annuellement un montant représentant un cent par cent dollars de leur richesse foncière uniformisée au sens de l'article 261.1 de la Loi sur la fiscalité municipale, L.R.Q., chapitre F-2.1, établie pour l'exercice de référence.

## 7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

16

Le Métro vers Laval a été mis en service le 28 avril 2007. Une entente a été signée, impliquant la Société de transport de Montréal (STM), l'AMT, le ministère des Finances du Québec (MFQ) et le ministère des Transports du Québec (MTQ), afin de permettre la rétrocession ultérieure, à la STM, des infrastructures reliées à l'exploitation de ce métro, à l'exclusion des équipements métropolitains afférents.

Cette rétrocession s'effectuera en vertu de l'article 47 de la Loi sur l'Agence métropolitaine de transport.

Ce transfert d'actifs aura pour effet de diminuer les immobilisations et les subventions reportées de l'AMT d'un montant de 679 723. Le transfert aura aussi pour incidence de diminuer le montant à recevoir du MTQ et la dette afférente.

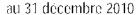
# Notes complémentaires aux états financiers cumu**lés** au 31 décembre 2010



(Les montants sont en milliers de dollars)

			2010	2009 Retraité [note 2]
	An	nortissement	Valeur	Valeur
	Coût	cumulé	nette	nette
Trains de banlieue				
Flotte de trains	527 963	160 236	367 727	145 193
Deux-Montagnes	02, 000	100 200	001.121	
Terrains	15 226	_	15 226	15 226
Infrastructures	84 579	56 631	27 948	30 789
Vaudreuil-Hudson				
Terrains	634	_	634	634
Infrastructures	44 105	24 289	19 816	21 248
Blainville	11 100	21200	10010	21210
Terrains	3 188	_	3 188	3 068
Infrastructures	49 072	14 656	34 416	33 293
Mont-Saint-Hilaire	40 072	14 000	04 410	00 200
Terrains	3 106	_	3 106	3 139
Infrastructures	33 216	13 416	19 800	21 296
Delson-Candiac	33 210	13 410	10 000	21200
Terrains	54	_	54	54
Infrastructures	7 127	2 550	4 577	4 700
Équipements métropolitains	7 127	2 330	4 377	4700
Terrains	24 990		24 990	24 983
Technologie de l'information	7 255	805	6 450	357
Sécurité	2 068	420	1 648	877
Voies réservées	66 303	25 083	41 220	44 495
Stationnements incitatifs	20 600	8 136	12 464	12 867
Terminus	104 676	28 698	75 978	79 877
	588	20 090	73 978 588	588
Prièces de rechange des trains de banlieue	300	-	300	300
Projets en voie de réalisation	127 256		127 256	84 430
Train de l'Est Flotte de trains	137 356	-	137 356	
	128 590	-	128 590	286 808
Autres projets Immobilisations détenues en vertu d'un contrat de	104 973	-	104 973	52 326
location-acquisition	14 622	1 595	13 027	13 317
Actifs destinés à la vente	27 069	26 429	640	-
7 totale destalles d la volte	27 000	20 120	010	
Immobilisations corporelles	1 407 360	362 944	1 044 416	879 565
Métro vers Laval en instance de transfert	679 723	_	679 723	677 551

## Notes complémentaires aux états linanciers cumulés



(Les montants sont en milliers de dollars)



## 8. AIDE MÉTROPOLITAINE ET DÉPENSES AFFÉRENTES

L'AMT a attribué, selon des facteurs et des modalités qu'elle a établis, une aide financière aux AOT afin de compenser, en tout ou en partie, les coûts de leur apport au réseau de métro ou au réseau de transport métropolitain par autobus.

Le montant de l'aide métropolitaine se calcule comme suit :

- 0,20 \$ par passager évalué selon le relevé des tourniquets du réseau de métro totalisant, en 2010, 40 526 [44 501 en 2009].
- 0,50 \$ par passager qui accède aux services de transport métropolitain par autobus à un point d'embarquement situé sur le territoire de l'AMT, en pointe du matin et du soir, évalué à partir de trois relevés effectués au cours de l'année totalisant, en 2010, 9 640 [11 141 en 2009].
- une implantation progressive d'une nouvelle aide au réseau d'autobus en rabattement aux trains: 0,50 \$ par passager effectuant une correspondance avec le train à partir d'un circuit d'autobus en rabattement à une gare du réseau de trains de banlieue, totalisant en 2010, 634 [738 en 2009].

Le montant de l'aide métropolitaine se répartit comme suit :

	2010	2009
Métro :		
Société de transport de Montréal	40 526	44 501
Autobus :		
Société de transport de Montréal	4 627	5 107
Réseau de transport de Longueuil	2 610	3 211
Société de transport de Laval	566	703
Conseils intermunicipaux de transport	1 288	1 464
Conseil régional de transport de Lanaudière	429	514
Municipalités	120	142
	9 640	11 141
Aide au réseau d'autobus en rabattement aux trains :		
Société de transport de Montréal	247	280
Réseau de transport de Longueuil	24	30
Société de transport de Laval	70	80
Conseils intermunicipaux de transport	293	348
	634	738
Dépenses afférentes	279	138
	51 079	56 518

## Notes complémentaires aux états financiers cumulés



(Les montants sont en milliers de dollars)



## AIDE AUX TARIFS RÉDUIT ET ÉTUDIANT DES TITRES DE TRANSPORT TRAM ET DÉPENSES AFFÉRENTES

En vertu du paragraphe 9 de l'alinéa 1 de l'article 35 de la Loi, l'AMT assume, depuis 1999, le rabais consenti aux titres de transport TRAM. Cette approche vise à compenser, en tout ou en partie, les AOT pour les rabais des tarifs réduit et étudiant consentis aux utilisateurs des titres de transport TRAM. Pour l'année 2010, l'AMT a fixé pour l'aide aux tarifs réduit et étudiant des titres de transport TRAM, un montant de 7 005 pour les titres de transport TRAM des zones 1 à 8 [6 507 en 2009]. L'aide aux tarifs réduit et étudiant des titres de transport TRAM se répartit comme suit :

	2010	2009
Société de transport de Montréal	3 302	3 042
Réseau de transport de Longueuil	1 501	1 402
Société de transport de Laval	835	746
Conseils intermunicipaux de transport	943	908
Conseil régional de transport de Lanaudière	327	316
Municipalités	97	93
	7 005	6 507

## 10. AIDE À L'INTÉGRATION TARIFAIRE

En 2005, l'AMT a introduit une aide à l'intégration tarifaire. Cette aide métropolitaine vise à assurer, en tout ou en partie, à chaque AOT qui participe au système tarifaire métropolitain, une part des recettes métropolitaines au moins équivalente aux recettes tarifaires qui auraient été générées par leurs titres locaux, diminuées du rabais tarifaire métropolitain.

#### L'aide à l'intégration tarifaire se répartit comme suit :

	2010	2009
Société de transport de Montréal	4 127	1 962
Réseau de transport de Longueuil	627	342
Société de transport de Laval	3 433	1 464
Conseils intermunicipaux de transport	1 040	516
Conseil régional de transport de Lanaudière	3	1
Municipalités	3	1
	9 233	4 286

## 11. EMPRUNTS À COURT TERME

L'AMT peut faire des emprunts à court terme auprès du MFQ. La capacité d'emprunt à court et à long terme est fixée par décret à tous les deux ans. Le décret en vigueur a été autorisé en juin 2009 au montant de 879 000 et vient à échéance le 31 décembre 2011. La facilité de crédit à court terme porte intérêt à un taux moyen pondéré de 1,2495% (0,4471% en 2009). Au 31 décembre 2010, l'AMT avait un solde utilisé de cette facilité de crédit à court terme de 48 302 [46 058 en 2009].

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS LINANCIERS CUMULÉS

au 31 décembre 2010

(Les montants sont en milliers de dollars)



## 12. DETTE À LONG TERME

L'AMT a contracté des emprunts auprès du MFQ. En vertu du Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes, le MTQ s'est engagé à verser à l'AMT une subvention annuelle d'un montant correspondant en partie au remboursement de ces billets, capital et intérêts. Au cours de l'exercice, le montant total encaissé de la subvention du MTQ visant le remboursement de ces billets a atteint 68 824 de capital et 46 147 d'intérêts.

Les dettes suivantes portent des intérêts à taux fixe :

es delles sulvantes portent des interets à taux fixe .	2010	2009
Billet à payer, émis en 2000, avec un taux d'intérêt de 5,948% – Échéance 2010	_	1 168
Billets à payer, émis en 2001, avec taux d'intérêt variant entre 5,866% et 5,958% – Échéance 2010	-	18 156
Billets à payer, émis en 2002, avec taux d'intérêt variant entre 5,385% et 6,039% – Échéance avec entre 2012 et 2022	39 842	46 796
Billets à payer, émis en 2003, avec taux d'intérêt variant entre 4,283% et 5,167% – Échéance entre 2010 et 2013	46 593	101 664
Billets à payer, émis en 2004, avec taux d'intérêt variant entre 4,8879% et 5,453% – Échéance entre 2013 et 2024	118 229	125 937
Billets à payer, émis en 2005, avec taux d'intérêt variant entre 4,079% et 5,261% – Échéance entre 2011 et 2025	192 885	203 439
Billets à payer, émis en 2006, avec taux d'intérêt variant entre 4,119% et 4,960% – Échéance entre 2010 et 2026	155 727	198 551
Billets à payer, émis en 2007, avec taux d'intérêt variant entre 4,288% et 5,136% – Échéance entre 2010 et 2025	65 480	70 748
Billets à payer, émis en 2008, avec taux d'intérêt variant entre 4,3174% et 4,659% – Échéance entre 2017 et 2018	136 535	142 000
Billets à payer, émis en 2009, avec taux d'intérêt variant entre de 4,340% et 4,542% – Échéance entre 2018 et 2019	189 867	196 307
Billets à payer, émis en 2010, avec taux d'intérêt variant entre 2,234% et 4,925% – Échéance entre 2012 et 2029	289 403	_
	1 234 561	1 104 766
Moins : Portion à court terme de la dette à long terme	(71 071)	(66 237)
	1 163 490	1 038 529
		479
Obligation découlant d'un contrat de location-acquisition, échéant en juillet 2010	635	419
Obligation découlant d'un contrat de location-acquisition, échéant en juillet 2012	14 359	14 138
Obligation découlant d'un contrat de location-acquisition, échéant en juillet 2067	(395)	(479)
Moins : Portion à court terme de l'obligation découlant d'un contrat de location-acquisition	14 599	14 138
	17 333	14 100

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CUMULÉS



au 31 décembre 2010

(Les montants sont en milliers de dollars)

Remboursements annuels en capital et intérêts de la dette à long terme:

	Dett	Dette totale		ée MTQ
	Capital	Intérêts	Capital	Intérêts
2011	71 071	56 840	59 775	48 311
2012	74 822	52 631	60 941	44 837
2013	70 615	49 133	56 840	41 935
2014	74 550	48 796	60 955	42 118
2015	71 831	43 167	58 743	37 068
2016 et suivantes	871 672	271 764	742 527	231 251
	1 234 561	522 331	1 039 781	445 520

Le montant de 1 039 781 assumé par le MTQ est comptabilisé au bilan du Fonds d'immobilisations au 31 décembre 2010, au poste d'actifs « À recevoir du ministère des Transports du Québec ».

Paiements minimums futurs exigibles en vertu de l'obligation découlant d'un contrat de location-acquisition :

	Capital	Intérêts
2011	395	531
2012	240	523
2013	-	531
2014	_	543
2015		555
	635	2 683

#### 13. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

L'AMT a mis en place le 1<sup>er</sup> juillet 2007 un régime de retraite à cotisations déterminées pour tous les employés, selon leur admissibilité. La cotisation de base de l'employeur est fixée à 5% du traitement de l'employé. L'employeur verse également des cotisations supplémentaires de 50% des cotisations volontaires des employés, jusqu'à un maximum de 3% de cotisations supplémentaires qui sont imputées aux résultats de l'exercice. Les cotisations de l'AMT aux résultats de l'exercice s'élèvent à 948 [784 en 2009].

## 14. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES AUX RISQUES FINANCIERS

La direction a mis en place des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.

## RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

L'emprunt à court terme et la dette à long terme portent des taux d'intérêt fixes pour tous les emprunts. Par conséquent, le risque de taux d'intérêt relativement aux flux de trésorerie auxquels est exposée l'AMT est minime et le risque de marché lié aux taux d'intérêt l'est également, compte tenu que l'AMT prévoit le remboursement selon l'échéancier prévu.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CUMULÉS

au 31 décembre 2010

(Les montants sont en milliers de dollars)



#### RISQUE DE PRIX SUR MARCHANDISES

Afin d'atténuer les effets des fluctuations du prix du diesel, l'AMT a une stratégie de couverture qui consiste à réaliser des opérations de swap sur l'huile à chauffage pour un pourcentage cible de la consommation future de carburant, jusqu'à trois ans à l'avance. Au 31 décembre 2010, des swaps d'huile à chauffage sont en cours [note 17].

## RISQUE DE CHANGE

Bien que l'AMT transige ses affaires et reçoive ses produits d'exploitation essentiellement en dollars canadiens, une partie de ses charges, de son encaisse et de ses comptes à payer est libellée en devise américaine. Par conséquent, les résultats de l'AMT sont touchés par les fluctuations du taux de change entre ces devises. Afin de minimiser les impacts résultant de la conversion en dollars canadiens du coût de ses achats en immobilisations corporelles libellées en devises étrangères, l'AMT a recours à un swap de taux de change [note 17].

### 15. BILLETS À TERME ADOSSÉS À DES ACTIFS

Le 21 janvier 2009, le comité pancanadien des investisseurs a procédé à la restructuration des papiers commerciaux adossés à des actifs (PCAA), selon le plan annoncé en décembre 2008. Les papiers commerciaux adossés à des actifs à court terme détenus depuis août 2007 ont été substitués par des billets adossés à des actifs à long terme, dont l'échéance s'aligne sur celle des actifs auparavant détenus par les conduits sous-jacents. Étant donné la nature à « long terme » de ces titres de remplacement, le terme BTAA (billets à terme adossés à des actifs) a été adopté par les marchés financiers. Rappelons que ces titres constituent des créances adossées à une variété d'instruments financiers. Les actifs sous-jacents, tels que les créances hypothécaires résidentielles ou commerciales, ou l'exposition aux risques, tels que les trocs de défaillance de crédit, ainsi que certains autres actifs sont acquis par un conduit au moyen de divers types d'opérations, comprenant notamment l'émission de papier commercial ou de billets à terme.

Initialement, un moratoire ayant été établi jusqu'au 21 juillet 2010, au cours duquel aucun appel de garantie additionnelle ne pourrait être effectué sur les trocs de défaillance de crédits. Ce moratoire a aussi pour but de permettre la création d'un marché secondaire pour ces titres.

Au 31 décembre 2009, l'AMT détient les titres suivants inclus dans le plan de restructuration :

## Notes complémentaires aux états financiers cumulés



au 31 décembre 2010

(Les montants sont en milliers de dollars)

#### FONDS D'EXPLOITATION

	Valeur nominale	Moins-value cumulative	Valeur comptable	Date d'échéance
VAC II				
Billets A-1	11 678	-	11 678	15 juillet 2056
Billets A-2	9 429	942	8 487	15 juillet 2056
Billets B	1 712	1 712	_	15 juillet 2056
Billets C	707	707	_	15 juillet 2056
Billets série 6	4 936	4 689	247	20 juin 2013
Billets série 7	3 002	2 852	150	20 décembre 2013
Billets série 8	54	52	2	25 avril 2029
VAC III				
Billets série 16A	2 619	419	2 200	28 septembre 2013
Billets série 16B	239	38	201	28 septembre 2013
Billets série 34	1 091	175	916	13 décembre 2021
Billets série 35	972	156	816	13 décembre 2027
Billets série 36	535	85	450	13 décembre 2034
	36 974	11 827	25 147	

#### FONDS D'IMMOBILISATIONS

	Valeur nominale	Moins-value cumulative	Valeur comptable	Date d'échéance
VAC II Billets A-1 Billets A-2 Billets B Billets C	2 254 134 24 75	- 13 24 75	2 254 121 –	15 juillet 2056 15 juillet 2056 15 juillet 2056 15 juillet 2056
VAC III Billets série 1 Billets série 2	907 184	550 113	357 71	12 juillet 2038 15 juillet 2056
TOTAL	3 578 <b>40 552</b>	775 <b>12 602</b>	2 803 <b>27 950</b>	

Au courant de l'exercice 2010, l'AMT a encaissé 1 668 relativement aux remboursements de capital BTAA (1 332 pour le Fonds d'exploitation et 336 pour le Fonds d'immobilisations).

Étant donné qu'il n'y a pas de marché actif pour ces nouveaux billets, la direction estime à 25 139 (22 468 pour le Fonds d'exploitation et 2 671 pour le Fonds d'immobilisations) le montant qu'elle sera en mesure de récupérer ultérieurement sur leur valeur nominale. La direction est d'avis que l'estimation est raisonnable et s'avère la plus appropriée au 31 décembre 2010.

Ainsi, au 31 décembre 2010, l'AMT a constaté une moins-value durable additionnelle relative au Fonds d'exploitation de 1 613 (4 023 en 2009). Les rachats ont généré un gain de 468 (265 pour le Fonds d'exploitation et 203 pour le Fonds d'immobilisations).

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS LINANCIERS CUMULÉS



au 31 décembre 2010

(Les montants sont en milliers de dollars)

Au 31 décembre 2010, l'AMT détient les titres suivants inclus dans le plan de restructuration :

#### FONDS D'EXPLOITATION

	Valeur nominale	Moins-value cumulative	Valeur comptable	Date d'échéance
VAC II				
Billets A-1	11 671	_	11 671	15 juillet 2056
Billets A-2	9 429	943	8 486	15 juillet 2056
Billets B	1 712	1 712	_	15 juillet 2056
Billets C	707	707	_	15 juillet 2056
Billets série 6	4 936	4 689	247	20 juin 2013
Billets série 7	3 002	2 852	150	20 décembre 2013
Billets série 8	37	35	2	25 avril 2029
VAC III				
Billets série 16A	1 499	240	1 259	28 septembre 2013
Billets série 16B	239	38	201	28 septembre 2013
Billets série 34	904	452	452	13 décembre 2021
Billets série 35	972	972	_	13 décembre 2027
Billets série 36	535	535	-	13 décembre 2034
	35 643	13 175	22 468	

#### FONDS D'IMMOBILISATIONS

	Valeur nominale	Moins-value cumulative	Valeur comptable	Date d'échéance
VAC II				
Billets A-1	2 253	_	2 253	15 juillet 2056
Billets A-2	134	13	121	15 juillet 2056
Billets B	24	24	_	15 juillet 2056
Billets C	75	75	_	15 juillet 2056
VAC III				
Billets série 1	572	347	225	12 juillet 2038
Billets série 2	184	112	72	15 juillet 2056
	3 242	571	2 671	
TOTAL	38 885	13 746	25 139	

Les billets A-1, A-2 et B portent intérêt au taux des acceptations bancaires moins 50 points de base. L'intérêt sur les billets B est cumulatif et est payable seulement lorsque le capital et l'intérêt des billets A-1 et A-2 auront été réglés intégralement. Les billets C porteront intérêt au taux des acceptations bancaires plus 20%. L'intérêt est cumulatif et payable seulement lorsque le capital et l'intérêt des billets A-1, A-2 et B auront été réglés intégralement.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CUMULÉS



au 31 décembre 2010

(Les montants sont en milliers de dollars)

## 16. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

#### ENGAGEMENTS RELATIFS AU FONDS D'EXPLOITATION

L'AMT a des ententes contractuelles avec certains fournisseurs, principalement à l'égard de l'exploitation et de la gestion des trains de banlieue et des équipements métropolitains. Les engagements en vertu de ces contrats pour les prochains exercices s'établissent comme suit :

2011	75 674
2012	29 304
2013	21 957
2014	13 230
2015	9 872
2016 et suivants	17 617
	167 654

#### ENGAGEMENTS RELATIFS AU FONDS D'IMMOBILISATIONS

L'AMT a des ententes contractuelles avec certains fournisseurs à l'égard de différents projets d'immobilisations en cours. De plus, le MTQ s'est engagé auprès de l'AMT à subventionner, en partie, ces investissements en immobilisations. Les engagements, en vertu des contrats octroyés pour ces projets, s'établissent comme suit :

2011	280 352
2012	55 611
2013	9 887
2014	11 958
2015	_
2016 et suivants	23 000
	380 808

## ÉVENTUALITÉS

#### PASSIF ENVIRONNEMENTAL

Au cours de l'exercice 2010, l'AMT a fait l'acquisition de quatre terrains contaminés, ces ajouts s'inscrivent dans la réalisation de projets tels que le Train de l'Est ainsi que, pour un projet de construction d'un centre d'entretien à Lachine. L'AMT a enregistré un passif environnemental de l'ordre de 13 063 pour les terrains de Lachine, Lacordaire, Charlemagne et Pointe Saint-Charles. La contrepartie a été enregistrée en ajout du coût d'acquisition des actifs. Ces montants proviennent des estimations de la direction ainsi que de rapports d'évaluation produits par des experts indépendants.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CUMULÉS

au 31 décembre 2010

(Les montants sont en milliers de dollars)



#### RECOURS COLLECTIF CONTRE L'AMT

Le 10 février 2009, une requête pour autorisation d'exercer un recours collectif a été déposée contre l'AMT. Dans la requête, il a été allégué que l'AMT néglige de respecter les horaires qu'elle publie, accusant ainsi des retards sur les lignes Montréal/Vaudreuil-Hudson et Montréal/Deux-Montagnes.

Le 3 septembre 2010, un jugement a été rendu concernant l'autorisation de la requête. En effet, le jugement autorise l'institution d'un recours collectif, il ne constitue pas un jugement rendu sur le fond. Aussi, la période visée par le recours collectif est de 2 mois, soit janvier et février 2009 versus les 22 mois dans la demande initiale. Bien que la Cour ait autorisé le recours, elle a limité les usagers visés aux détenteurs de passes mensuelles ayant utilisé les trains sur les lignes en cause sur semaine à l'heure de pointe durant les mois de janvier et février 2009. Au niveau des dommages, la Cour a autorisé le requérant à réclamer un rabais de 50% du prix des titres mensuels pour les mois en cause et 100 \$ par mois pour troubles et inconvénients. Le montant estimatif réclamé est de 7 500. Le requérant n'a pas porté le jugement en appel. Lorsqu'un jugement autorise l'exercice du recours collectif, l'intimé n'a pas de droit d'appel. Le 25 octobre 2010, la Cour a ordonné la publication des avis aux membres dans les gares, près des distributrices de l'AMT ainsi que dans le journal.

L'AMT fait également l'objet de d'autres poursuites et la direction est d'avis qu'elle a établi des provisions adéquates pour couvrir toutes les pertes éventuelles et les montants non recouvrables des sociétés d'assurance, le cas échéant. Le montant de ces réclamations est de l'ordre de 2 718 et la direction a enregistré une provision aux livres de 2 341.

## 17. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

L'AMT utilise des instruments financiers dérivés, tels que des contrats de swap de commodités pour gérer les risques liés aux variations des prix du carburant. Ces instruments dérivés ne visent à effectuer ni des opérations sur valeurs, ni des opérations spéculatives. L'AMT utilise également les contrats de change à terme pour gérer les risques que comportent les variations de la valeur du dollar américain relativement à l'achat de matériel en devise américaine dans le cadre d'un important projet d'immobilisations corporelles visant à remettre à neuf une partie de son parc de locomotives.

Les swaps sont liés à une marchandise (huile à chauffage no 2) pour laquelle les parties échangent des paiements en espèces basés sur des variations du prix des marchandises ou l'indice du marché, ce qui permet de fixer le prix que les parties paient réellement pour les marchandises. Quant au contrat de change à terme, il est lié à des projets futurs d'immobilisations corporelles et constitue une entente contractuelle visant à acheter des dollars américains à une date ultérieure et à un taux préétabli.

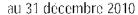
À la fin de l'exercice, l'AMT détenait l'instrument financier dérivé suivant :

	Prix fixe	Quantité référence
Opération de change, octobre 2008 à juillet 2014	1,0697 \$CAN	223 570 \$US

À la fin de l'exercice, l'AMT détenait les instruments financiers dérivés suivants :

8	Prix fixe	Quantité référence
Huile à chauffage, janvier 2011 à juin 2011	0,6380\$ CAN/litre	5 760 000 litres
Huile à chauffage, juin 2011 à décembre 2011	0,6190\$ CAN/litre	5 920 000 litres
Huile chauffage, janvier 2012 à mars 2012	0,6440\$ CAN/litre	2 880 000 litres
Huile chauffage, mars 2012 à mai 2012	0,6420\$ CAN/litre	2 400 000 litres

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS LINANCIERS CUMULÉS



(Les montants sont en milliers de dollars)



## 18. FLUX DE TRÉSORERIE CUMULÉS

La trésorerie et les équivalents de trésorerie figurant dans l'état des flux de trésorerie cumulés comprennent les montants suivants comptabilisés au bilan cumulé :

	2010	2009
Trésorerie et équivalents de trésorerie	14 667	11 740
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	14 667	11 740

Les intérêts versés au cours de l'exercice s'élèvent à 54 307 (49 485 en 2009).

## 19. CRÉANCES

#### FONDS D'EXPLOITATION

	2010	2009
Comptes clients des municipalités	29 573	3 564
À recevoir du MTQ	14 546	7 194
Comptes clients des AOT	8 571	7 753
Provision des contributions municipales trains à recevoir	5 658	965
Autres comptes clients	2 117	2 127
À recevoir des AOT suite au partage des recettes métropolitaines	543	940
Autres	832	1 107
Provision pour mauvaises créances	(1 555)	(1 555)
	60 285	22 095

## FONDS D'IMMOBILISATIONS

	2010	2009
Comptes clients des municipalités	18 733	_
Autres comptes clients	273	_
	19 006	_
TOTAL - CRÉANCES	79 291	22 095

2010

2000

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS LINANCIERS CUMULÉS



(Les montants sont en milliers de dollars)



## 20. FOURNISSEURS ET FRAIS COURUS

TOTAL - FOURNISSEURS ET FRAIS COURUS

#### FONDS D'EXPLOITATION

	2010	2009
Fournisseurs	24 672	7 998
Compte à payer - Aide métropolitaine	24 529	27 805
Autres courus	13 515	4 717
Comptes à payer – Aide à l'intégration tarifaire	9 867	5 023
Comptes à payer – Aide au tarif réduit	7 005	6 507
Frais courus des lignes de train	6 239	6 408
À payer aux AOT suite au partage des recettes métropolitaines	3 180	5 960
Provision pour réclamations	2 341	2 368
Provision des contributions municipales trains à payer	1 433	1 777
Courus dépenses de fonctionnement et équipement	883	2 135
Autres	823	2 474
	94 487	73 172
FONDS D'IMMOBILISATIONS		
	2010	2009
Frais courus	22 162	16 089
Fournisseurs	6 062	17 142
Intérêts courus sur la dette à long terme	7 537	7 760
Autres	3 117	2 417
	38 878	43 408

133 365

116 580

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CUMULÉS



(Les montants sont en milliers de dollars)



#### 21. SUBVENTIONS REPORTÉES

		2010		2009 Retraité [note 2]
	MTQ	Autres	Total	Total
Subventions reportées relatives au Métro vers Laval en instance de transfert				
Subventions reportées au début de l'exercice	677 551	-	677 551	663 182
Nouvelles subventions affectées de l'exercice en cours	2 172	_	2 172	14 369
Subventions reportées à la fin de l'exercice	679 723		679 723	677 551
Subventions reportées				
Subventions reportées au début de l'exercice	482 024	2 088	484 112	358 877
Nouvelles subventions affectées de l'exercice en cours	130 750	125	130 875	138 471
Virement aux résultats de l'exercice en cours	(17 997)	(25)	(18 022)	(13 236)
Subventions reportées à la fin de l'exercice	594 777	2 188	596 965	484 112

## 22. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers cumulés et qui sont comptabilisées à la valeur d'échange, l'AMT est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec.

L'AMT n'a conclu aucune opération commerciale avec ses apparentés autre que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. La majorité de ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers cumulés.

#### 23. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour l'exercice courant.

## Notes complémentaires aux états financiers cum**ulés**



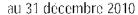
(Les montants sont en milliers de dollars)



## 24. RÉSULTATS ET SOLDE DU FONDS D'EXPLOITATION

	2010	2009
PRODUITS		
Remises gouvernementales :		
Taxe sur l'essence	47 881	49 652
Droit sur l'immatriculation	55 037	53 813
Revenus des trains de banlieue [note 5]	45 848	44 054
Contributions municipales aux trains de banlieue [note 5]	46 582	42 415
Contributions du gouvernement du Québec à la Politique de développement durable	6 025	5 585
Aide du gouvernement du Québec au transport adapté	_	750
Recettes des autobus express métropolitains	2 579	2 596
Contributions municipales aux autobus express métropolitains	453	751
Contributions aux coûts des équipements métropolitains	6 063	3 714
Revenus - Aide au développement	1 631	970
Revenus d'intérêts	160	779
Autres revenus	1 861	1 107
	214 120	206 186
CHARGES		
Aide métropolitaine et dépenses afférentes [note 8]	51 079	56 518
Trains de banlieue [note 5]	116 741	109 879
Équipements métropolitains	15 687	16 613
Frais de fonctionnement	7 124	7 924
Aide au développement	4 702	5 131
Aide aux tarifs réduit et étudiant des titres de transport TRAM et dépenses afférentes [note 9]	7 005	6 507
Aide à l'intégration tarifaire [note 10]	9 233	4 286
Transport adapté	1 647	1 862
Autobus express métropolitains	4 571	4 412
Frais de gestion SAAQ et autres	3 238 221 027	1 242 214 374
DÉFICIT AVANT ÉL ÉMENT CHIVANT		
DÉFICIT AVANT ÉLÉMENT SUIVANT	(6 907)	(8 188)
Dévaluation des billets à terme adossés à des actifs [note 15]	(1 613)	(4 023)
DÉFICIT DE L'EXERCICE	(8 520)	(12 211)
SOLDE DU FONDS D'EXPLOITATION AU DÉBUT	(10 343)	1 868
Déficit de l'exercice	(8 520)	(12 211)
SOLDE DU FONDS D'EXPLOITATION À LA FIN	(18 863)	(10 343)

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CUMULÉS



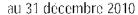
(Les montants sont en milliers de dollars)



## 25. BILAN DU FONDS D'EXPLOITATION

	2010	2009
ACTIF		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	488	4 379
Créances [note 19]	60 285	22 095
Frais payés d'avance	5 890	638
Remises du gouvernement du Québec à recevoir	28 399	23 899
Billets à terme adossés à des actifs [note 15]	22 468	25 147
Pièces de rechange des trains de banlieue	4 394	4 849
À recevoir du Fonds d'immobilisations	2 611	879
	124 535	81 886
PASSIF		
Emprunts à court terme [note 11]	16 229	19 057
Fournisseurs et frais courus [note 20]	94 487	73 172
Taxe sur l'essence à redistribuer aux organismes [note 4]	32 682	_
	143 398	92 229
SOLDE DU FONDS D'EXPLOITATION	(18 863)	(10 343)
	124 535	81 886

## Notes complémentaires aux états linanciers cum**ulés**



(Les montants sont en milliers de dollars)



## 26. RÉSULTATS ET SOLDE DU FONDS D'IMMOBILISATIONS

	2010	2009 Retraité [note 2]
PRODUITS		
Virement des subventions reportées [note 21]	18 022	13 236
Contributions municipales [note 6]	33 412	30 930
Revenus d'intérêts	46 884	43 698
Revenus commerciaux	3 823	3 892
Autres revenus	278	873
	102 419	92 629
CHARGES		
Frais d'intérêts sur la dette à long terme	53 705	49 266
Entretiens, réparations et études de faisabilité	5 499	5 711
Amortissement des immobilisations corporelles	39 567	34 800
Perte réalisée suite à la radiation d'immobilisations corporelles	4 474	_
Pertes de change	1 281	_
Autres	1 228	483
	105 754	90 260
(DÉFICIT) BÉNÉFICE DE L'EXERCICE	( 3 335)	2 369
SOLDE DU FONDS D'IMMOBILISATIONS DÉJÀ ÉTABLI	242 268	238 083
Retraitement : correction des immobilisations corporelles [note 2]	(3 966)	(2 760)
Retraitement : correction des subventions reportées et des subventions à recevoir [note 2]	431	612
Retraitement : correction d'un contrat de location-acquisition [note 2]	(2 175)	(1 746)
SOLDE REDRESSÉ DU FONDS D'IMMOBILISATIONS AU DÉBUT	236 558	234 189
(Déficit) Bénéfice de l'exercice	(3 335)	2 369
SOLDE DU FONDS D'IMMOBILISATIONS À LA FIN	233 223	236 558

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CUMULÉS



au 31 décembre 2010 (Les montants sont en milliers de dollars)

## 27. BILAN DU FONDS D'IMMOBILISATIONS

	2010	2009 Retraité
ACTIF		[note 2]
ACTIF	44.470	7.004
Trésorerie et équivalents de trésorerie	14 179	7 361
Créances [note 19]	19 006	_
Billets à terme adossés à des actifs [note 15]	2 671	2 803
À recevoir du MTQ	1 086 096	1 021 594
Autres subventions à recevoir	-	18
Métro vers Laval en instance de transfert [note 7]	679 723	677 551
Immobilisations corporelles [note 7]	1 044 416	879 565
	2 846 091	2 588 892
PASSIF		
Emprunts à court terme [note 11]	32 073	27 001
Fournisseurs et frais courus [note 20]	38 878	43 408
Portion à court terme de l'obligation découlant d'un contrat de location-acquisition [note 12]	395	479
Portion à court terme de la dette à long terme [note 12]	71 071	66 237
Obligation découlant d'un contrat de location-acquisition [note 12]	14 599	14 138
Passif environnemental [note 16]	13 063	_
Dette à long terme [note 12]	1 163 490	1 038 529
Subventions reportées relatives au Métro vers Laval en instance de transfert [note 21]	679 723	677 551
Subventions reportées [note 21]	596 965	484 112
Dû au Fonds d'exploitation	2 611	879
·	2 612 868	2 352 334
SOLDE DU FONDS D'IMMOBILISATIONS	233 223	236 558
	2 846 091	2 588 892

# RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de l'Autorité des marchés financiers ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables. La direction procède à des vérifications ponctuelles, afin de s'assurer du caractère adéquat et soutenu des contrôles internes appliqués de façon uniforme par l'Autorité.

L'Autorité reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de l'Autorité conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer la direction pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

Mario Albert

Président-directeur général

Linda Levasseur

Directrice générale de l'administration

Québec, le 13 juin 2011

# RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

## À l'Assemblée nationale

## RAPPORT SUR LES ÉTATS FINANCIERS

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Autorité des marchés financiers, qui comprennent le bilan au 31 mars 2011, l'état des résultats, l'état de l'excédent cumulé et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

#### Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

#### Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

#### **Opinion**

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Autorité des marchés financiers au 31 mars 2011, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

## RAPPORT RELATIF À D'AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,

Curand Tuchance FCA auditeur

Québec, le 13 juin 2011

États financiers des organismes et des entreprises du gouvernement du Québec

### **AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS**

### RESULTATS DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2011 (EN MILLIERS DE DOLLARS)

		Fonds	2011		Fonds	2010
	Opérations courantes	d'assurance- dépôts	Total	Opérations courantes	d'assurance- dépôts	Total
PRODUITS						
Droits, cotisations et primes	77 414	14 139	91 553	73 506	13 770	87 276
Intérêts et revenus de placements temporaires	653	7	660	655	3	658
Intérêts et revenus de placements		10 927	10 927		12 447	12 447
Autres	3 988		3 988	2 769		2 769
Contribution du gouvernement du Québec pour la lutte à l'évasion fiscale	1746		1 746	1 465		1 465
Sanctions administratives et amendes (note 3)	1 048		1 048	37 524		37 524
	84 849	25 073	109 922	115 919	26 220	142 139
CHARCEC						
CHARGES  Salaires et avantages sociaux	55 709		55 709	58 157	183	58 340
Charges locatives	5 036		5 036	5 326	103	5 326
Services professionnels	14 108		14 108	10 980		10 980
Fournitures, documentation et entretien	1 895		1 895	1836		1836
Déplacements, représentation et accueil	1366	21	1387	1699	15	1 714
Communications, informations	492	157	649	1490	279	1769
Télécommunications	529		529	565		565
Contribution au Bureau de décision et de révision	1 400		1 400	800		800
Frais relatifs aux lois	1 079		1 079	1109		1 109
Autres	1 983	9	1 992	2 089	12	2 101
Amortissement des immobilisations corporelles	2 302		2 302	2 309		2 309
Perte sur placements pour diminution de valeur (note 7)	5		5	39		39
Frais de gestion attribués aux Fonds (note 5)	(1 056)	664	(392)	(1 446)	797	(649)
	84 848	851	85 699	84 953	1 286	86 239
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT ÉLÉMENT SUIVANT	1	24 222	24 223	30 966	24 934	55 900
Opérations du Fonds pour l'éducation						
et la saine gouvernance (notes 3 et 6)	(509)		(509)	36 415		36 415
Règlement Norbourg (notes 13)	(20 600)		(20 600)			
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(21 108)	24 222	3 114	67 381	24 934	92 315
JULY LES CHARGES	(21 100)	<u> </u>	3 114	0/ 301	24 734	92 313

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

# EXCÉDENT CUMULÉ DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2011 (EN MILLIERS DE DOLLARS)

		ı	2011		ı	2010
	Opérations courantes	Fonds d'assurance- dépôts	Total	Opérations courantes	Fonds d'assurance- dépôts	Total
Solde au début	134 438	452 775	587 213	67 057	427 841	494 898
Excédent (insuffisance) des produits						
sur les charges	(21 108)	24 222	3 114	67 381	24 934	92 315
SOLDE À LA FIN (notes 6 et 13)	113 330	476 997	590 327	134 438	452 775	587 213

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

### BILAN AU 31 MARS 2011 (EN MILLIERS DE DOLLARS)

	Opérations courantes	Fonds d'assurance- dépôts	2011 Total	Opérations courantes	Fonds d'assurance- dépôts	2010 Total
ACTIF						
À court terme						
Encaisse	6 372	10	6 382	4 339	4	4 343
Placements temporaires (note 7)	77 115	22	77 137	118 759	43	118 802
Créances (note 8)	22 708	1	22 709	23 628		23 628
Créance – Fonds d'assurance-dépôts				389		
Créance – Opérations courantes		341				
Intérêts à recevoir	190	1 138	1 328	128	1 090	1 218
Intérêts à recevoir - Financement Québec	75		75			
Frais payés d'avance	635		635	1 243		1 243
	107 095	1 512	108 266	148 486	1 137	149 234
Créances (note 8)	1 930		1 930	1 648		1 648
Placements (note 9)	45 043	477 816	522 859	8 644	454 181	462 825
Immobilisations corporelles (note 10)	13 781		13 781	11 377		11 377
	167 849	479 328	646 836	170 155	455 318	625 084

			2011			2010
	Opérations courantes	Fonds d'assurance- dépôts	Total	Opérations courantes	Fonds d'assurance- dépôts	Total
PASSIF						
À court terme						
Charges à payer (note 11)	32 053	150	32 203	12 830		12 830
Charges à payer - Opérations courantes					389	
Charges à payer – Fonds d'assurance-dépôt	341					
Droits et cotisations à rembourser	251		251	294		294
Provision pour congés de vacances, maladie, indemnités de départ et autres avantages (note 12)	5 218		5 218	5 656		5 656
Produits reportés	9 229	1 181	10 410	9 004	1 154	10 158
	47 092	1 331	48 082	27 784	1 543	28 938
Charges à payer (note 11)	83		83	556		556
Avantages incitatif relatifs à un bail reportés	388		388			
Portion long terme de la provision pour congés de vacances, maladie, indemnités de départ et						
autres avantages (note 12)	6 044		6 044	6 680		6 680
Obligation pour régime de rentes d'appoint (note 12)	912		912	697		697
	54 519	1 331	55 509	35 717	1 543	36 871
AVOIR NET						
Contribution du gouvernement du Québec		1 000	1 000		1 000	1 000
Excédent cumulé	113 330	476 997	590 327	134 438	452 775	587 213
	113 330	477 997	591 327	134 438	453 775	588 213
	167 849	479 328	646 836	170 155	455 318	625 084

### ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS (notes 15 et 16)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Mario Albert

Président-directeur général

Autorité des marchés financiers

Linda Levasseur

Directrice générale de l'administration

Autorité des marchés financiers

# FLUX DE TRÉSORERIE DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2011 (EN MILLIERS DE DOLLARS)

	Opérations courantes	Fonds d'assurance- dépôts	2011 Total	Opérations courantes	Fonds d'assurance- dépôts	2010 Total
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION						
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(21 108)	24 222	3 114	67 381	24 934	92 315
Éléments sans incidence sur les flux de trésorerie						
Amortissement des immobilisations corporelles	2 302		2 302	2 309		2 309
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles				29		29
Perte sur placements pour diminution de valeur	5		5	39		39
Gain sur disposition de placements	(40)	(14)	(54)	(2)		(2)
	(18 841)	24 208	5 367	69 756	24 934	94 690
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation						
Créances	638	(1)	637	4 005	1	4 006
Créance – Fonds d'assurance-dépôts	389			(238)		
Créance – Opérations courantes		(341)				
Intérêts à recevoir	(62)	(48)	(110)	215	(584)	(369)
Intérêts à recevoir - Financement Québec	(75)		(75)			
Frais payés d'avance	608		608	(263)	1	(262)
Charges à payer	19 690	150	19 840	(739)	(278)	(1 017)
Charge à payer – Opérations courantes		(389)			238	
Charge à payer – Fonds d'assurance-dépôts	341					
Droits et cotisations à rembourser	(43)		(43)	17		17
Provision pour congés de vacances, maladie, indemnités de départ et autres avantages	(1 074)		(1 074)	686		686
Obligation pour régime de rentes d'appoint	215		215	224		224
Produits reportés	225	27	252	437	86	523
Avantages incitatifs relatifs à un bail reportés	388		388			
	21 240	(602)	20 638	4 344	(536)	3 808
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	2 399	23 606	26 005	74 100	24 398	98 498

			2011		I	2010
	Opérations courantes	Fonds d'assurance- dépôts	Total	Opérations courantes	Fonds d'assurance- dépôts	Total
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT						
Acquisitions de placements	(139 569)	(24 316)	(163 885)	(44 474)	(24 665)	(69 139)
Produit de disposition de placements	114 204	695	114 899	49 299	246	49 545
Acquisitions d'immobilisations corporelles (note 10)	(5 646)		(5 646)	(4 424)		(4 424)
Flux de trésorerie liés aux activités						
<u>d'investissement</u>	(31 011)	(23 621)	(54 632)	401	(24 419)	(24 018)
Variation nette de la trésorerie	(20, (12)	(15)	(20, (27)	74 501	(21)	74.400
et des équivalents de trésorerie	(28 612)	(15)	(28 627)	74 501	(21)	74 480
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	78 585	47	78 632	4 084	68	4 152
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	49 973	32	50 005	78 585	47	78 632
La trésorerie et les équivalents de trésorerie à la fin comprennent :					ı	
Encaisse	6 372	10	6 382	4 339	4	4 343
Placements dont l'échéance						
n'excède pas trois mois	43 601	22	43 623	74 246	43	74 289
	49 973	32	50 005	78 585	47	78 632

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

### 1 - CONSTITUTION ET MISSION

L'Autorité des marchés financiers (ci-après l'Autorité) est une personne morale, mandataire de l'État, créée en vertu de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers* (L.R.Q., chapitre A-33.2) entrée en vigueur le 1er février 2004. Relevant du ministre des Finances, elle est financée par les différents intervenants du secteur financier.

L'Autorité est l'organisme de réglementation qui chapeaute le régime québécois d'encadrement du secteur financier. Elle s'est substituée au 1er février 2004 au Bureau des services financiers, à la Commission des valeurs mobilières du Québec, au Fonds d'indemnisation des services financiers, à l'Inspecteur général des institutions financières (secteur des institutions financières seulement) ainsi qu'à la Régie de l'assurance-dépôts du Québec. Elle a alors acquis les droits et assumé les obligations de ces entités.

#### L'Autorité a pour mission :

- de prêter assistance aux consommateurs de produits et services financiers notamment en établissant des programmes d'éducation en la matière, en assurant le traitement des plaintes des consommateurs et en offrant à ces derniers des services de règlement des différends;
- de veiller à ce que les institutions financières et les autres intervenants du secteur financier respectent les normes de solvabilité qui leur sont applicables et se conforment aux obligations que la loi leur impose, en vue de protéger les intérêts des consommateurs de produits et services financiers, et de prendre toute mesure prévue par la loi;
- d'assurer l'encadrement des activités de distribution de produits et services financiers en appliquant les règles d'admissibilité et d'exercice de ces activités et en prenant toute mesure prévue par la loi;

- d'assurer l'encadrement des activités de bourse et de compensation et l'encadrement des marchés de valeurs mobilières en exerçant les contrôles prévus par la loi en matière d'accès au marché public des capitaux, en veillant à ce que les émetteurs et les autres intervenants du secteur financier se conforment aux obligations qui leur sont applicables et en prenant toute mesure prévue par la loi;
- d'assurer l'encadrement des marchés de dérivés, notamment des bourses et des chambres de compensation de dérivés, en veillant à ce que les entités réglementées et les autres intervenants aux marchés de dérivés se conforment aux obligations prévues par la loi;
- de voir à la mise en place de programmes de protection et d'indemnisation des consommateurs de produits et utilisateurs de services financiers et d'administrer les fonds d'indemnisation prévus à la loi.

L'Autorité administre le Fonds d'assurancedépôts. En vertu de l'article 52.2 de la *Loi sur l'assurance-dépôts*, les bénéfices nets accumulés du Fonds d'assurance-dépôts doivent figurer sous forme de poste distinct dans tout état de l'actif et du passif de l'Autorité et être indiqués comme une addition au Fonds d'assurance-dépôts ou une réduction de ce fonds. Dans le but de compléter l'information financière, l'Autorité présente également de façon distincte les opérations et autres postes d'actifs et passifs du Fonds d'assurance-dépôts. Ce fonds a été constitué en vertu de la *Loi sur l'assurance-dépôts* (L.R.Q., chapitre A-26).

# L'Autorité, par le biais de ce fonds, a pour fonctions :

- de régir la sollicitation et la réception de dépôts d'argent du public;
- de garantir à toute personne qui fait un dépôt d'argent à une institution inscrite, le paiement à leur échéance respective, du capital et des intérêts de ce dépôt jusqu'à concurrence d'une somme de cent mille dollars;

- de gérer un fonds d'assurance-dépôts;
- d'administrer un régime de permis.

#### En vertu de cette loi:

- le Fonds d'assurance-dépôts doit être maintenu pour l'exécution de l'obligation de garantie de même que pour l'exercice de certains pouvoirs. Les primes prélevées par le Fonds d'assurance-dépôts sont versées à ce fonds de même que les sommes que le ministre des Finances peut, avec l'autorisation du gouvernement et aux conditions que ce dernier détermine, verser de temps à autre au Fonds d'assurance-dépôts;
- lorsque les ressources du Fonds d'assurance-dépôts sont insuffisantes pour le paiement de ses obligations ou l'exercice de ses pouvoirs, le ministre des Finances peut, avec l'autorisation du gouvernement et aux conditions qu'il détermine, faire des avances au Fonds d'assurance-dépôts ou garantir le paiement de tout engagement de ce dernier.

L'Autorité est fiduciaire du Fonds d'indemnisation des services financiers. Celui-ci est institué en vertu de l'article 258 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers tel que modifié par l'article 424 de la Loi sur l'Autorité des marchés financiers. Ce fonds est affecté au paiement des indemnités payables aux victimes de fraude, de manœuvres dolosives ou de détournement de fonds dont est responsable un cabinet, un représentant autonome ou une société autonome. Selon l'article 274 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers, l'Autorité doit maintenir une comptabilité distincte et l'actif du fonds ne fait pas partie des actifs de l'Autorité.

#### Chambre de la sécurité financière et Chambre de l'assurance de dommages

Dans l'administration de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* et dans le but de faciliter le processus de perception des cotisations pour la Chambre de la

sécurité financière et la Chambre de l'assurance de dommages, l'Autorité a pris en charge, en vertu d'ententes, la perception des cotisations de ces organismes auprès de leurs membres. Durant l'exercice, l'Autorité a perçu en cotisations 9 035 (8 308 en 2010) et a remis 9 184 (8 273 en 2010) pour la Chambre de la sécurité financière et a perçu en cotisations 3 945 (3 948 en 2010) et a remis 4 003 (4 294 en 2010) pour la Chambre de l'assurance de dommages.

#### 2 - MÉTHODES COMPTABLES

Aux fins de la préparation de ses états financiers, l'Autorité utilise prioritairement le Manuel de comptabilité pour le secteur public. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus est cohérente avec ce dernier.

La préparation des états financiers de l'Autorité, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi

que de la comptabilisation des produits et Produits de sanctions administratives des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments faisant l'objet d'estimation sont la durée de vie utile des immobilisations corporelles, la provision pour congés de vacances, maladie, indemnités de départ et autres avantages et la juste valeur des placements présentée dans les notes complémentaires. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

#### Constatation des produits

Produits de droits, de cotisations et de primes

Les produits de droits, de cotisations et de primes sont comptabilisés en fonction de la période couverte par ces produits à l'exception des produits de droits qui sont rattachés à un événement précis. Les montants facturés pour une période excédant la fin de l'exercice sont comptabilisés à titre de produits reportés.

Les produits de droits rattachés à un événement précis sont comptabilisés lorsque cet événement survient.

et amendes

Les produits de sanctions administratives et amendes sont constatés au moment où elles sont exigibles et lorsqu'il existe une assurance raisonnable de recouvrabilité des montants.

#### Autres produits

Les autres produits sont comptabilisés au moment où la fourniture est livrée ou le service rendu.

#### Placements temporaires

Les placements temporaires sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur marchande.

#### **Placements**

Les placements sont comptabilisés au coût diminué de toute moins-value durable.

#### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les durées de vie utile suivantes :

3 ans

5 ans Durée restante du bail plus une période

Équipement informatique, logiciels et développement informatique

Mobilier et équipement de bureau et améliorations locatives – équipements

Améliorations locatives – aménagements

#### Dépréciation des immobilisations Avantages incitatifs relatifs à un bail

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation ne contribue plus à la capacité de l'Autorité de fournir des biens et services, ou lorsque la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation est réduit pour refléter sa baisse de valeur. La moins-value est portée à l'état des résultats de l'exercice pendant lequel la dépréciation est déterminée.

Les avantages incitatifs accordés à l'Autorité par le bailleur, en vertu d'un bail à long terme pour la location de locaux administratifs, sont reportés et amortis sur la durée du bail.

### Provision pour pertes du Fonds d'assurance-dépôts

La provision pour pertes sur les réclamations relatives aux remboursements de dépôts garantis résulte d'actions de subrogation des droits et des intérêts des déposants.

d'option de renouvellement

La provision pour pertes est établie par une analyse cas par cas et est enregistrée aussitôt que les pertes peuvent être évaluées de façon raisonnable. La variation annuelle de cette provision est inscrite à l'état des résultats.

#### Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux étant donné que l'Autorité ne dispose pas d'informations suffisantes pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

### Etats financiers des organismes et des entreprises du gouvernement du Québec

De plus, l'Autorité a institué un régime de rentes d'appoint afin de verser à certains membres de la haute direction des prestations de retraite, en sus des prestations du régime de retraite de base. Le coût des prestations de retraite accumulées par ces derniers est établi par calculs actuariels selon la méthode des prestations déterminées au prorata des années de service, à partir des hypothèses les plus probables de la direction sur le taux d'actualisation, le taux de croissance de la rémunération, l'âge de départ des employés et de la mortalité après la retraite.

### Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Autorité consiste à présenter, dans la trésorerie et équivalents de trésorerie, les soldes bancaires, les dépôts à vue non grevés d'affectations et les autres placements dont l'échéance n'excède pas trois mois à compter de la date d'acquisition.

### 3 - SANCTIONS ADMINIS-TRATIVES ET AMENDES

Le 21 décembre 2009, l'Autorité des marchés financiers, la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (CVMO) et l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM) annonçaient la conclusion d'ententes de règlement à l'issue d'enquêtes sur les papiers commerciaux adossés à des actifs (PCAA). Dans le cadre de ces ententes, des pénalités administratives totalisant la somme de 72,8 millions de dollars furent perçues par l'Autorité en 2010. De ce montant, 36,4 millions de dollars furent attribués en 2010 au Fonds pour l'éducation et la saine gouvernance.

#### 4 - OICV

En juin 2010, l'Autorité a été l'hôte de la 35° Conférence annuelle de l'OICV. Les revenus tirés de cet événement ont été de 1 836 et les dépenses de 4 952. Ces résultats sont inclus à même les résultats financiers des « Opérations courantes » sous la rubrique autres dans les produits et principalement dans les services professionnels pour les charges.

### 5 - FRAIS DE GESTION ATTRIBUÉS AUX FONDS

L'Autorité a mis à la disposition du Fonds d'assurance-dépôts et du Fonds d'indemnisation des services financiers des ressources humaines, des immobilisations et des espaces locatifs. Au cours de l'exercice, l'Autorité a chargé une somme de 664 (797 en 2010) et de 392 (649 en 2010) respectivement pour l'utilisation de ces ressources. Ces opérations ont été conclues dans le cours normal des activités et ont été mesurées à la valeur d'échange, conformément à l'entente conclue entre les parties. En 2011, les frais de gestion comprennent les efforts en terme de ressources dédiées à la gestion du Fonds d'assurance-dépôts.

### 6 - FONDS POUR L'ÉDUCATION ET LA SAINE GOUVERNANCE

Tel que prévu à l'article 38.1 de la *Loi sur* l'Autorité des marchés financiers (L.R.Q., chapitre A-33.2), l'Autorité constitue, à son actif, le Fonds pour l'éducation et la saine gouvernance (FESG). Les opérations de l'exercice se détaillent comme suit :

	2011	2010
SOLDE AU DÉBUT	47 812	11 397
Opérations du FESG :		
Operations du FESO.		
Revenus de sanctions administratives et amendes	1 122	37 339
Revenus de placements	788	232
Versements de contributions	(2 351)	(1 073)
Salaires et avantages sociaux	(67)	(75)
Autres	(1)	(8)
	(509)	36 415
SOLDE À LA FIN	47 303	47 812

## $\overline{\mathsf{AIRES}}$ au 31 mars 2011 (en milliers de dollars, sauf indication contraire)

Parmi les placements temporaires ainsi que les placements de l'Autorité présentés aux notes 7 et 9, un montant de 47 580 au 31 mars 2011 (47 928 en 2010) est affecté au FESG. Au 31 mars 2011, le FESG devait une somme de 401 (132 en 2010) à l'Autorité et

avait des intérêts à recevoir de la Caisse de Le solde du FESG est inclus dans l'excédent dépôt et placement du Québec de 89 (16 en 2010). De plus, l'Autorité avait une somme de 35 (aucune en 2010) à transférer au FESG pour des revenus de sanctions administratives et amendes.

cumulé sous le libellé « Opérations courantes ».

#### 7 - PLACEMENTS TEMPORAIRES

		Fonds	2011		Fonds	2010
	Opérations courantes	d'assurance- dépôts	Total	Opérations courantes	d'assurance- dépôts	Total
FONDS CONFIÉS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC						
Dépôts à vue	334	22	356	262	43	305
Dépôts à terme	4 995		4 995	16 870		16 870
Dépôts à participation	2 203		2 203	2 590		2 590
	7 532	22	7 554	19 722	43	19 765
FONDS CONFIÉS À FINANCEMENT QUÉBEC						
Notes escomptées	19 020		19 020			
FONDS CONFIÉS À D'AUTRES INSTITUTIONS						
Dépôts à vue	1		1			
Acceptations bancaires	46 562		46 562	77 637		77 637
Billets à terme au porteur	4 000		4 000	21 400		21 400
	50 563		50 563	99 037		99 037
	77 115	22	77 137	118 759	43	118 802

Les dépôts à terme, acceptations bancaires, billets à terme au porteur et notes escomptées portent intérêt à des taux se situant entre 0,99 % et 1,54 %, échéant à différentes dates jusqu'en janvier 2012. Au 31 mars 2011, le taux des dépôts à vue se situe à 1,00 %.

La valeur marchande des dépôts à terme confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDP) est de 4 995 au 31 mars 2011 respectivement de 46 601 et 4 016 au 31 mars (16 870 en 2010). Une baisse de valeur marchande de 5 a été constatée pour les dépôts à terme au 31 mars 2011 (30 en 2010). La valeur marchande des unités de dépôts à participation dans les fonds confiés à la CDP est de 2 206 au 31 mars 2011 (2 595 en 2010). Les valeurs marchandes des acceptations bancaires et des billets à terme au porteur sont

2011 (77 637 et 21 442 en 2010). Aucune baisse de valeur marchande pour les acceptations bancaires n'a été constatée au 31 mars 2011 (9 en 2010). La juste valeur des dépôts à vue et des notes escomptées est équivalente à la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

### 8 - CRÉANCES

	0 ( 1)	Fonds	2011		Fonds	2010
	Opérations courantes	d'assurance- dépôts	Total	Opérations courantes	d'assurance- dépôts	Total
PORTION À COURT TERME						
Droits, cotisations et primes	22 630		22 630	23 537		23 537
Fonds d'indemnisation						
des services financiers	10		10			
Autres	26	1	27			
Avance aux employés	39		39	76		76
À recevoir du gouvernement du Québec						
Ministère de l'Éducation	3		3	15		15
	22 708	1	22 709	23 628		23 628
PORTION À LONG TERME						
Autres	1 002		1 002	643		643
Avance aux employés¹	928		928	1 005		1 005
	1 930		1 930	1 648		1 648
	24 638	1	24 639	25 276		25 276

<sup>1</sup> La majeure partie de cette avance correspond à une avance de 56 heures de salaire qui a été consentie aux employés afin de permettre à l'Autorité de reporter de deux semaines le versement de la paie. Cette avance ne porte pas intérêt et est remboursable au plus tard au départ de l'employé.

### 9 - PLACEMENTS

FONDS CONFIÉS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC	Opérations courantes	Fonds d'assurance- dépôts	2011 Total	Opérations courantes	Fonds d'assurance- dépôts	2010 Total
Dépôts à participation	45 043	477 816	522 859	8 644	454 181	462 825
	45 043	477 816	522 859	8 644	454 181	462 825

La valeur marchande de ces unités de dépôts à participation dans les fonds confiés à la CDP est de 532 826 au 31 mars 2011 (462 729 en 2010). Aucune perte de valeur n'avait été constatée en 2010 étant donné que la direction de l'Autorité considérait que la baisse de la valeur marchande des dépôts à participation n'était pas permanente.

### BTAA ET INSTRUMENTS FINANCIERS QUI S'Y RATTACHENT

La juste valeur des dépôts à participation, au 31 mars 2011, du Fonds d'assurance-dépôts inclut la juste valeur des placements qu'elle détient dans des billets à terme adossés à des actifs (BTAA) dans le portefeuille spécialisé BTAA. Cette juste valeur a été établie par la Caisse à l'aide de différentes techniques d'évaluation qu'elle juge appropriées dans les circonstances.

Les BTAA constituent des créances adossées à une variété d'instruments financiers. Les billets sont détenus à travers des structures sous forme de fiducies appelées « véhicules d'actifs-cadres » ou « VAC ». Les actifs sousjacents sont essentiellement des trocs de défaillance de crédit pour VAC 1 et VAC 2, tandis que VAC 3 contient des actifs traditionnels tels que les créances hypothécaires résidentielles et commerciales.

La CDP a recours à des instruments financiers dérivés tels que des trocs de taux d'intérêt et de défaillance de crédit dans le but de procurer une couverture économique afin de réduire le risque de perte inhérent à une fluctuation de la juste valeur des BTAA ainsi que d'éventuels appels de garantie. Les trocs de défaillance de crédit ont été financés par la contrepartie concernée. Le remboursement de cet emprunt est lié aux flux monétaires issus des remboursements

de certains placements de VAC 1 et des instruments financiers dérivés s'y rattachant.

Au 31 mars 2011, la juste valeur des placements en BTAA détenus par le Fonds d'assurance-dépôts par l'intermédiaire de sa participation dans le portefeuille spécialisé BTAA est de 23,6 millions de dollars (19,0 millions de dollars en 2010) pour un investissement de 33,5 millions de dollars (31,7 millions de dollars en 2010).

En plus des montants investis dans les BTAA qu'elle présente dans ses états financiers, la CDP y mentionne également des éventualités découlant de garanties qu'elle a émises. La quote-part de ces garanties attribuée au Fonds d'assurance-dépôts s'élève à 15,9 millions de dollars (16,7 millions de dollars en 2010).

### 10 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

					I	2011
		со		AMORTISSEMENT CUMULÉ	VALEUR NETTE	
	Solde d'ouverture	Acquisitions	Dispositions	Solde de clôture		
Améliorations locatives - équipements	672	1		673	504	169
Améliorations locatives -						
aménagements	8 158			8 158	3 061	5 097
Mobilier et équipement de bureau	7 036	48	58	7 026	6 512	514
Équipement informatique	5 192	522	134	5 580	4 577	1 003
Logiciels	4 234	310		4 544	3 393	1 151
Développement informatique <sup>1</sup>	6 793	3 825		10 618	4 771	5 847
	32 085	4 706	192	36 599	22 818	13 781

						2010
		CO		AMORTISSEMENT CUMULÉ	VALEUR NETTE	
	Solde d'ouverture	Acquisitions	Dispositions	Solde de clôture		
Améliorations locatives - équipements	522	150		672	428	244
Améliorations locatives -						
aménagements	7 648	556	46	8 158	2 612	5 546
Mobilier et équipement de bureau	6 898	202	64	7 036	6 304	732
Équipement informatique	4 440	978	226	5 192	4 181	1 011
Logiciels	2 533	1 711	10	4 234	2 715	1 519
Développement informatique <sup>1</sup>	4 857	1 936		6 793	4 468	2 325
	26 898	5 533	346	32 085	20 708	11 377

<sup>1</sup> Les projets en cours pour le développement informatique au 31 mars 2011 s'élèvent à 5 583 (1 900 en 2010). L'amortissement débutera lorsque les projets seront terminés. Aux fins des informations concernant les acquisitions d'immobilisations corporelles dans le flux de trésorerie, un montant de 1 053 (1 993 en 2010) est inclus dans les comptes fournisseurs au 31 mars 2011.

### 11 - CHARGES À PAYER

	Opérations	Fonds d'assurance-	2011	Opérations	Fonds d'assurance-	2010
	courantes	dépôts	Total	courantes	dépôts	Total
PORTION À COURT TERME						
Comptes fournisseurs et frais courus	25 709	150	25 859	6 134		6 134
Rémunération	4 720		4 720	4 786		4 786
Fonds d'indemnisation des services financiers				264		264
Dû à des sociétés sous contrôle commun						
Ministère des Finances	1 483		1 483	1 111		1 111
Centre de services partagés du Québec	136		136	517		517
Ministère du Revenu	4		4	18		18
École nationale d'administration publique	1		1			
	32 053	150	32 203	12 830		12 830
PORTION À LONG TERME						
Comptes fournisseurs et frais courus				438		438
Rémunération	83		83	118		118
	83		83	556		556
	32 136	150	32 286	13 386		13 386

### 12 - AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

#### Congés de maladie

L'Autorité dispose de programmes de congés de maladie pour ses employés. Le programme pour les emplois de soutien et techniques syndiqués et certains non syndiqués est non cumulable. Quant au programme pour les emplois professionnels syndiqués et non syndiqués ainsi que pour certains emplois de soutien et techniques non syndiqués, celui-ci est cumulable et donne lieu à des obligations à long terme.

Ce programme d'accumulation des congés de maladie permet à des employés d'accumuler les journées non utilisées des congés de maladie auxquelles ils ont droit annuellement. Ces congés peuvent être monnayés à 50 % en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès, et cela jusqu'à concurrence d'un montant représentant l'équivalent de 66 jours.

Les employés peuvent également faire le choix d'utiliser ces journées accumulées comme journées d'absence pleinement rémunérées dans un contexte de départ en préretraite.

#### Régimes de retraite

Les membres du personnel de l'Autorité participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de l'Autorité imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 3 282 (3 380 en 2010). Les obligations de l'Autorité envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur. Au 1er janvier 2011, le taux de cotisation de l'Autorité au RREGOP est de 8,69 % (8,19 % au 1er janvier 2010) de la masse salariale

cotisable et celui du RRPE de 11,54 % (10,54 % au 1er janvier 2010).

Les responsabilités de l'Autorité à l'égard du régime de rentes d'appoint consistent à assumer entièrement les prestations au moment de la retraite du bénéficiaire. Ainsi, aucune cotisation n'est payée par les employés ni par l'employeur. Par conséquent, aucune caisse de retraite n'a été constituée. Les obligations de l'employeur s'élèvent à 912 au 31 mars 2011 (697 en 2010). L'Autorité a imputé 215 aux résultats de l'exercice (224 en 2010). Les hypothèses actuarielles significatives retenues par l'Autorité pour évaluer ses obligations au titre des prestations constituées sont les suivantes : le taux d'actualisation est de 5.0 %. le taux de croissance de la rémunération est de 3,5 % et le taux de mortalité après la retraite est établi selon la table recommandée par l'Institut canadien des actuaires. L'évaluation actuarielle la plus récente a été effectuée en mars 2011.

Provision pour congés de vacances, maladie, indemnités de départ et autres avantages

	2011	2010
Provision pour congés de vacances		
Solde au début	4 952	5 070
Charge de l'exercice	3 798	3 729
Prestations versées au cours de l'exercice	(4 176)	(3 847)
Solde à la fin	4 574	4 952
Provision pour congés de maladie		
Solde au début	5 531	5 396
Charge de l'exercice	1 623	1 569
Prestations versées au cours de l'exercice	(1 380)	(1 434)
Solde à la fin	5 774	5 531
Provision pour indemnités de départ et autres avantages		
Solde au début	1 853	1 184
Charge de l'exercice	254	2 120
Prestations versées au cours de l'exercice	(1 193)	(1 451)
Solde à la fin	914	1 853
Provision pour congés de vacances, maladie, indemnités de départ et autres avantages	11 262	12 336
Portion long terme	(6 044)	(6 680)
	5 218	5 656

#### Obligations relatives aux congés de maladie

Les obligations sont évaluées selon une méthode de calcul qui tient compte de la répartition des prestations constituées. La base des estimations et des hypothèses économiques à long terme est la suivante en fonction des différents groupes d'âge et du régime de retraite :

	21	2011		
	RREGOP	RRPE		
Taux de croissance de la rémunération	0,7 %	1,3 %		
Taux d'actualisation	Entre 1,85 % et 4,85 %	Entre 2,33 % et 4,86 %		
Durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs	Entre 2 et 36 ans	Entre 3 et 21 ans		
	20	2010		
	RREGOP	RRPE		
Taux de croissance de la rémunération	0,6 %	1,1 %		
Taux d'actualisation	Entre 1,93 % et 5,14 %	Entre 2,52 % et 5,16 %		
Durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs	Entre 3 et 35 ans	Entre 3 et 24 ans		

### 13 - RÉSERVE POUR ÉVENTUALITÉS

Tel que prévu à l'article 38.3 de la Loi sur l'Autorité des marchés financiers (L.R.Q., chapitre A-33.2), l'Autorité peut également, pour la réalisation de sa mission, constituer à son actif une réserve pour éventualités. Cette réserve a été constituée afin de pallier une variation imprévue des produits ou des charges attribuables à cette loi. Au 31 mars 2011. cette réserve est de 12 930 (33 530 en 2010). En 2011, une partie de la réserve a été utilisée pour couvrir la dépense relative au règlement dans le dossier Norbourg de 20 600. Cette entente hors cour a mis un terme à tous les recours touchant les investisseurs dans le dossier Norbourg. La réserve est incluse dans l'excédent cumulé sous le libellé « Opérations courantes ».

#### 14 - DÉPÔTS GARANTIS

Les primes prélevées des institutions inscrites sont basées sur les sommes garanties que celles-ci ont en dépôt au 30 avril de chaque année.

Les dépôts garantis au 30 avril 2010 par 3 924 en 2014-2015, 3 833 en 2015-2016 et le Fonds d'assurance-dépôts s'élevaient à 84.8 milliards de dollars (83.1 milliards de dollars en 2009), dont 16,3 milliards de dollars (16,1 milliards de dollars en 2009) sont détenus par des sociétés de fiducie ou d'épargne constituées en corporation en vertu d'une loi fédérale pour lesquelles aucune prime n'est exigible.

En vertu d'un accord conclu avec la Société d'assurance-dépôts du Canada, celle-ci indemnisera et tiendra quitte l'Autorité des marchés financiers de toute responsabilité résultant de quelque garantie par cette dernière de dépôts reçus par une société de fiducie ou une société d'épargne constituée en corporation en vertu d'une loi fédérale.

#### 15 - ENGAGEMENTS

L'Autorité s'est engagée en vertu de contrats de location échéant à différentes dates jusqu'en 2019 pour la location de ses bureaux et d'appareils multifonctions pour un montant de 39 726. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices s'élèvent à 5 936 en 2011-2012, 6 061 en 2012-2013, 5 923 en 2013-2014,

14 049 pour les exercices 2016-2017 et suivants.

Les engagements relatifs au projet de modernisation et d'intégration des systèmes de l'Autorité (MISA) sont de 5 508 pour l'exercice 2011-2012 et de 1 921 pour l'exercice 2012-2013.

L'Autorité a aussi des engagements pour des services de formation pour un montant de 164 pour l'exercice 2011-2012.

Les engagements relatifs aux contributions du Fonds pour l'éducation et la saine gouvernance sont de 930 pour l'exercice 2011-2012, de 137 pour l'exercice 2012-2013 et de 20 pour l'exercice 2013-2014.

#### 16 - ÉVENTUALITÉS

L'Autorité fait actuellement l'objet de diverses poursuites légales intentées en dommages à l'égard de ses activités ainsi qu'à titre de fiduciaire du Fonds d'indemnisation des services financiers. Compte tenu qu'il n'est pas possible d'évaluer le montant que l'Autorité pourrait être appelée à payer, aucune provision n'a été constituée dans les états

financiers. Toutefois, l'Autorité est d'avis que les résultats de ces réclamations n'auront pas d'incidence négative importante sur sa situation financière.

L'Autorité s'est engagée dans des contrats d'exploitation des systèmes de dépôt pancanadiens, par le biais de la CDS Inc. (CDS) qui exploite les systèmes de dépôt pancanadiens SEDAR et SEDI pour le compte des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) aux termes de contrats conclus avec l'Alberta Securities Commission, la British Columbia Securities Commission, la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (CVMO) et l'Autorité des marchés financiers (les « autorités principales membres des ACVM »). La CDS exploite également la BDNI, un système de dépôt pancanadien, aux termes de contrats conclus avec les autorités principales membres des ACVM et l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM).

En vertu de ces contrats:

- · Si les coûts d'exploitation de ces systèmes excèdent les produits (un « déficit »), les autorités principales membres des ACVM doivent verser une somme à la CDS. La part de l'Autorité, de tout déficit enregistré, est limitée à 27,8 %.
- · Si les produits enregistrés par ces systèmes excèdent les coûts d'exploitation du système (un « excédent »), la CDS doit verser aux autorités principales membres des ACVM un montant correspondant à cet excédent. L'excédent ne peut être réparti; les autorités principales membres des ACVM en sont propriétaires collectivement.
- · La CDS et les autorités principales membres des ACVM conviennent de partager également les écarts entre les coûts d'exploitation réels des systèmes de dépôt (les « charges ») et les coûts d'exploitation budgétés.

La CVMO détient en fiducie la somme de 64.9 millions de dollars (49.1 millions de dollars en 2010). Les fonds proviennent des excédents cumulés et des écarts par rapport aux charges comptabilisées par les systèmes de dépôt pancanadiens en date du 31 octobre 2010 et des intérêts gagnés sur ces montants en date du 31 mars 2011. Les autorités principales membres des ACVM ont convenu qu'elles n'utiliseront ces fonds que pour mettre en place des mesures qui profiteront aux utilisateurs des systèmes de dépôt pancanadiens, notamment l'amélioration des systèmes, ou pour compenser tout déficit par rapport aux produits qui sont nécessaires pour payer les charges approuvées dans les plans d'exploitation annuels. Ces ententes viendront à échéance le 31 octobre 2011.

### 17 - OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

#### Les opérations suivantes avec des entités sous contrôle commun font partie des charges de l'exercice :

	2011	2010
PRODUITS:		
Ministère des Finances	140	
Financement Québec	75	
CHARGES:		
Bureau de décision et de révision	1 400	800
Ministère des Finances	1 079	1 109
Centre des services partagés du Québec	577	2 022
École nationale de police	92	
École nationale d'administration publique	2	

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, l'Autorité est apparentée à tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'à tous les organismes et vernement du Québec. L'Autorité n'a conclu

entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouaucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas toutes divulguées distinctement dans les états financiers.

### Etats financiers des organismes et des entreprises du gouvernement du Québec